

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 13 avril 2026,**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue à salle du conseil au 1428, route 122

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne

Sont présents les conseillers suivants :

François Lupien, conseiller poste #1

Pierre Côté, conseiller poste #2,

Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,

Éric Allard, conseiller poste #4,

Josiane Leblanc-Danis, conseillère poste #5

Karina Poudrier, conseillère poste #6.

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

---

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

---

### **1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

---

**2026.043**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;**

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**2026.044**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2026 :**

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le procès-verbal du 9 mars 2026 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **4. CORRESPONDANCE :**

La correspondance est déposée.

---

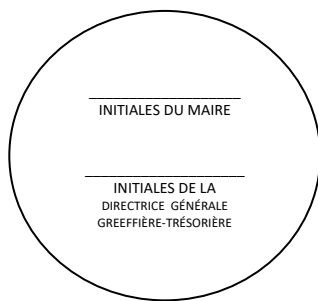
**2026.045**

### **PROGRAMME REMPLACEMENT DES BACS ET GRATUITÉ POUR LES CITOYENS :**

Considérant la demande de la Régie concernant la distribution des bacs ;

Considérant que cette proposition a été présentée et discutée lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2026 ;

Considérant que le règlement de taxation actuellement en vigueur prévoit que les bacs sont fournis gratuitement uniquement dans le cadre de remplacements ;



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant le conseil municipal est d'accord à modifier cette pratique lors de l'adoption du prochain règlement de taxation;

En conséquence, il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que la municipalité informe la Régie qu'elle accepte le principe de fournir les bacs gratuitement ;

Que cette mesure entre en vigueur à compter à l'entrée en vigueur du nouveau règlement de taxation 2027 ;

Que d'ici l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, les dispositions de ce règlement de taxation en vigueur continuent de s'appliquer, soit la fourniture de bacs uniquement pour les remplacements.

### Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

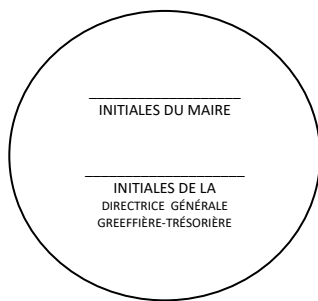
#### **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;**

2026.046

Considérant les comptes à payer en date du 13 avril 2026, et effectués durant le mois :

#### **Comptes payés durant le mois et au 13 avril 2026 :**

#	Fournisseurs (description)						MONTANT
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600134 (C)		DD 03 26	2026-02-27	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	38,96 \$
202600135 (C)		DD 03 26	2026-02-27	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	54,58 \$
202600136 (C)		DD 03 26	2026-03-05	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	36,88 \$
202600137 (C)		DD 03 26	2026-03-12	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	38,96 \$
202600138 (C)		DD 03 26	2026-03-02	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #9 finissante 2	3 710,01 \$
202600139 (C)		DD 03 26	2026-03-09	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #10 finissante	5 327,39 \$
202600141 (C)		DD 03 26	2026-03-02	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #3 élus finissa	5 815,87 \$
202600143 (C)		DD 03 26	2026-03-16	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #11 finissante	3 786,83 \$
202600144 (C)		DD 03 26	2026-02-27	1205	GRENKE	Assurance pour photocopieur	273,99 \$
202600145 (C)		DD 03 26	2026-03-18	609	EXCAVATION J.NOEL FRANC	Déneigement 2025-2026, vers. 4/6	28 552,13 \$
202600146 (C)		DD 03 26	2026-03-04	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600147 (C)		DD 03 26	2026-03-18	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600148 (C)		DD 03 26	2026-03-11	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600149 (C)		DD 03 26	2026-03-25	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600150 (C)		DD 03 26	2026-03-05	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600151 (C)		DD 03 26	2026-03-12	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600152 (C)		DD 03 26	2026-03-19	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600153 (C)		DD 03 26	2026-03-26	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600154 (C)		DD 03 26	2026-03-09	90	COGECO CABLE INC.	Internet 1er au 31 mars 2026	172,41 \$
202600155 (C)		DD 03 26	2026-03-09	242	HYDRO QUEBEC	Éclairage public / 1er au 28 février 2	74,20 \$
202600156 (C)		DD 03 26	2026-03-09	242	HYDRO QUEBEC	Garage 1278, route 122, 7 janvier a	340,73 \$
202600157 (C)		DD 03 26	2026-03-09	502	GROUPE MASKATEL	Internet garage 1er au 31 mars 202	66,67 \$
202600158 (C)		DD 03 26	2026-03-18	242	HYDRO QUEBEC	1428, route 122, 12 janvier au 10 m	2 043,12 \$
202600159 (C)		DD 03 26	2026-03-09	502	GROUPE MASKATEL	Téléphone 1er au 31 mars 2026	52,74 \$
202600160 (C)		DD 03 26	2026-03-06	1124	GBL MERCH	Frais terminal / février 2026 (corr dû	97,00 \$
202600161 (C)		DD 03 26	2026-03-16	1103	BENEVA	Assurance collective, mars 2026	1 117,52 \$
202600162 (C)		DD 03 26	2026-03-02	1082	INT COMMUNICATION	Site internet / mars 2026	63,18 \$
202600163 (C)		DD 03 26	2026-03-02	1124	GBL MERCH	Frais terminal / février 2026	96,71 \$
202600164 (C)		DD 03 26	2026-03-19	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	36,88 \$
202600165 (C)		DD 03 26	2026-03-23	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #12 finissante	3 710,01 \$
202600166 (C)		DD 03 26	2026-03-26	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	54,58 \$
202600167 (C)		DD 03 26	2026-03-26	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	36,88 \$
202600168 (C)		DD 03 26	2026-03-27	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #13 finissante	3 710,01 \$
202600169 (C)		DD 03 26	2026-03-27	680	VISA DESJARDINS	Gaby / 4 Saisons, essence 78,23 lit	113,25 \$
202600170 (C)		DD 03 26	2026-03-27	680	VISA DESJARDIN	Valérie / abonnement Notarius	2 539,01 \$
						JP,congres ADMQ VA et ML,timbres	
							62 771,78 \$
						<b>Total des paiements émis</b>	<b>62 771,78 \$</b>
						<b>Total des paiements émis par type de paiement</b>	
						<b>Total des chèques</b>	<b>34 219,65 \$</b>
						<b>Total des dépôts direct</b>	<b>28 552,13 \$</b>
							<b>62 771,78 \$</b>



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### Comptes à payer au 13 avril 2026:

#	Fournisseurs (description).....						montant
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600174 (I)		FA 04 26	2026-04-13	1211	Citoyenne	Remboursement au crédit, Client: 9	45,00 \$
202600178 (I)		FA 04 26	2026-04-13	82	CANADIAN NATIONAL	Passage à niveau Mitchel et 10e rg/	2 307,00 \$
202600179 (I)		FA 04 26	2026-04-13	103	CONDOR CHIMIQUES/CHEMI	20 poches (DJL asphalte 30kg petit	264,44 \$
202600180 (I)		FA 04 26	2026-04-13	350	MRC DRUMMOND	Sercives tech gestion documentaire	5 007,29 \$
202600182 (I)		FA 04 26	2026-04-13	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Vignette 8035, 1800 route 122 / nov	662,31 \$
202600183 (I)		FA 04 26	2026-04-13	518	ENVIRO5 INC.	4020 ch Pont-Mitchell	155,73 \$
202600184 (I)		FA 04 26	2026-04-13	669	BUROPRO CITATION INC	chem. Offix leg., marq perm ultra fin	485,68 \$
202600185 (I)		FA 04 26	2026-04-13	742	SCU, SERVICE CONSEIL EN	Consultations du 1er janvier au 31	2 557,73 \$
202600186 (I)		FA 04 26	2026-04-13	1054	HAMEL PROPANE DRUMMON	249 litres propane pour garage muni	240,63 \$
202600187 (I)		FA 04 26	2026-04-13	1141	ROXANNE HORION	En-tête journal, mise en page, créati	210,00 \$
202600188 (I)		FA 04 26	2026-04-13	1156	FLEXCOM	Téléphonie du 1er au 30 avril 2026	280,56 \$
202600189 (I)		FA 04 26	2026-04-13	1166	ADN COMMUNICATION	Alertes municipales mars 2026	47,01 \$
202600172 (I)	10653	FA 04 26	2026-06-25	346	MINISTRE DES FINANCES	Sûreté du Québec, versement 1/2	86 265,00 \$
202600173 (I)	10654	FA 04 26	2026-10-26	346	MINISTRE DES FINANCES	Sûreté du Québec, versement 2/2	86 265,00 \$
202600175 (I)	10655	FA 04 26	2026-04-13	1015	GESTION PHILIPPE ST-PIERR	Remboursement au crédit, Client: 9	921,19 \$
202600181 (I)	10656	FA 04 26	2026-04-13	360	MUN. NOTRE-DAME-DU-BON-	Biblio / 20 chaises, livres, internet, a	2 794,89 \$
<b>Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000</b>							<b>188 509,46 \$</b>
<b>Total des paiements émis</b>							<b>188 509,46 \$</b>
<b>Total des paiements émis par type de paiement</b>							
<b>Total des chèques</b>							<b>176 246,08 \$</b>
<b>Total des dépôts direct</b>							<b>12 263,38 \$</b>
							<b>188 509,46 \$</b>

En conséquence, il est proposé Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 251 281.24\$

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.**

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle et aucune question n'est posée.

Le maire à souligné avec fierté les distinctions coup de cœur reçues par deux citoyens de notre municipalité, soit Marie-Lyne Landry et Damien Lemire lors de la soirée des Gardiens du terroir organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Ces reconnaissances mettent en valeur leur engagement remarquable et leur contribution au dynamisme et à la richesse de notre milieu agricole.

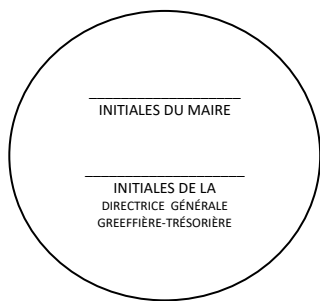
### 7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES :

#### 7.1 TOURNOIS DE GOLF :

**2026.047**

Considérant la tenue du tournoi de golf de la MRC Drummond au profit des petites boîtes à lunch le 11 juin 2026 ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par François Lupien et résolu d'offrir une commandite de 1\$ par habitant, soit 998\$ et d'inscrire des



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

joueurs pour représenter la municipalité. Que les frais sont payables 50% par les participants. Que la politique du 50% au frais du participant s'applique pour l'inscription des joueurs et du souper.

Joueurs : François Lupien  
Éric Allard  
Denis Vincent

Souper : Karina Poudrier (2)

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.**

---

### **7.2 DEMANDE CLUB DE SOCCER :**

**2026.048**

Considérant la demande du club de soccer d'une aide financière pour l'année 2026 ;

En conséquence, il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser un montant de 250\$ pour l'année 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.**

---

### **8 ADMINISTRATION:**

**2026.049**

#### **8.1 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 497-2026 - MODIFICATION RÈGLEMENT 163, CONCORDANCE MRC 964 ET 982 :**

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le projet de règlement 497-2026 pour modifier le règlement 163 en concordance aux règlements MRC-964 et MRC-982. Qu'une assemblée publique se tiendra le 11 mai 2026, à 19h00.

#### **1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 497-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 163, CONCORDANCE MRC 964-982**

##### **ARTICLE 1 -**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

##### **ARTICLE 2 -**

L'article 8 de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant du texte et des mots et les définitions, est modifié comme suit :

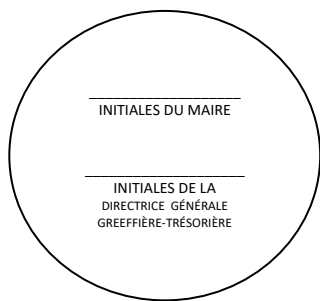
- a) En ajoutant, dans l'ordre alphabétique, la définition du terme « Limite de l'aire d'exploitation » qui se lit comme suit :

« Limite de l'aire d'exploitation : la surface du sol d'où l'on extrait des agrégats, y compris toute surface où sont déplacés les procédés de concassage et de tamisage et où l'on charge ou entrepose les agrégats. ».

##### **ARTICLE 3 -**

L'article 66 de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant une nouvelle exploitation de carrière ou de sablière à des fins commerciales et nouvel usage sensible à proximité d'une carrière ou sablière, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant à la fin de l'article, les alinéas et paragraphes suivants :  
« La distance minimale entre la limite de l'aire d'exploitation et toute nouvelle rue doit être de :



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- a) 70 m dans le cas d'une carrière;
- b) 35 m dans le cas d'une sablière;

L'implantation de tout nouveau site de prélèvement d'eau souterraine et de surface de catégorie 1 doit se faire de façon que la limite de l'aire d'exploitation d'une carrière ou sablière se retrouve à l'extérieur de l'aire de protection immédiate et intermédiaire de ces sites comme définie par la réglementation provinciale en vigueur.

Sauf en ce qui concerne un site de prélèvement d'eau, une municipalité qui souhaite permettre une distance inférieure aux normes prescrites par le présent article doit :

- a) Adopter un règlement conformément à l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'encadrer l'implantation d'usages sensibles du type résidentiel;
- b) Exiger le dépôt d'une étude, réalisée par un professionnel habilité à le faire, qui doit démontrer que les nuisances générées (bruits, poussières, vibrations) par l'activité minière ne portent pas atteinte à la qualité de vie, à l'approvisionnement en eau potable et que des mesures de mitigation (normes de construction, bande boisée, bande tampon, etc.) sont proposés, s'il y a lieu.

La reconstruction d'un bâtiment relié à un usage sensible bénéficiant d'un droit acquis pourra être autorisée. »;

### **ARTICLE 4 -**

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant sous la grille, la note (20) par la note qui se lit comme suit :  
« (20) Ces usages sont autorisés en vertu de la LPTAA aux articles 31, 31.1, 40, 62.2, 101 à 103 et 105, ou pour donner suite à une décision de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec autorisant l'utilisation à des fins résidentielle avant le 2 septembre 2010 »;
- b) En remplaçant sous la grille, la note (21) par la note qui se lit comme suit :  
« (21) Ces usages sont autorisés en vertu de la LPTAA aux articles 31, 31.1, 40, 62.2, 101 à 103 et 105, ou pour donner suite à une décision de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec autorisant l'utilisation à des fins résidentielle avant le 2 septembre 2010. Ces usages sont également autorisés sur un lot d'une superficie d'au moins 10 hectares adjacent à une route existante au 25 juillet 2017, à la condition d'obtenir une autorisation de la CPTAQ. Dans ce dernier cas, le bâtiment principal et les constructions accessoires à l'usage résidentiel doivent être situés à l'intérieur d'une superficie maximale de 5 000 m<sup>2</sup>. »;

### **ARTICLE 5 -**

L'annexe IV de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant les tableaux liés aux zones exposées aux glissements de terrain, est modifiée comme suit :

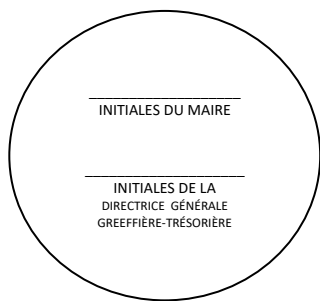
- a) En remplaçant les tableaux I, II, III et IV de cette annexe par de nouveaux tableaux. Le tout, tel que montré à l'annexe I du présent pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 6 -**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dionne  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin  
Greffière-trésorière



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Avis de motion et présentation du projet : 9 mars 2026  
Adoption du projet de règlement : 13 avril 2026  
Transmission à la MRC du projet de règlement : \_\_\_\_  
Avis public de l'assemblée publique de consultation donnée le : \_\_\_\_  
(au plus tard le 7e jour qui précède l'assemblée)  
Assemblée publique de consultation tenue le : \_\_\_\_  
Adoption du règlement: \_\_\_\_  
Transmission à la MRC du règlement : \_\_\_\_  
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : \_\_\_\_  
Avis public d'entrée en vigueur : \_\_\_\_

2026.050

### **8.2 ADOPTION 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 498-2026 - MODIFIE GRILLE DES SPECIFICATIONS, ZONE AP-3;**

Il est proposé par François Lupien, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le projet de règlement 498-2026 pour modifier la grille des spécifications, zone AP-3. Qu'une assemblée publique se tiendra le 11 mai 2026 à 19h15.

#### **PROJET RÈGLEMENT #498-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163 MODIFIANT LA GRILLE DES SPECIFICATIONS DANS LA ZONE AP3 RÈGLEMENT #498-2026**

##### **ARTICLE 1 -**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

##### **ARTICLE 2 -**

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans les cases correspondantes à la colonne « AP-3 » et aux lignes « Commerce et service C – II Reliés à l'automobile », « Commerce et service C – III Autres vente au détail, vente de gros » et « Industrie I – II Avec contraintes », la note « (25) » autorisant ainsi certains usages spécifiques selon la note 25 ;

Le note 25 existante se lit comme suit : « (25) Seul les usages entrepôt, soudure et assemblage, vente de machinerie et quincaillerie ainsi que l'entretien et la réparation de véhicules sont autorisés, existants au 25 juillet 2017. ».

##### **ARTICLE 3 -**

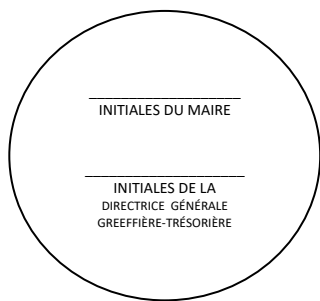
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dionne  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin  
Greffière-trésorière

Avis de motion et présentation du projet : 9 mars 2026  
Adoption du premier projet de règlement : 13 avril 2026  
Transmission à la MRC du projet de règlement : \_\_\_\_  
Avis public de l'assemblée publique de consultation donnée le : \_\_\_\_  
(au plus tard le 7e jour qui précède l'assemblée)  
Assemblée publique de consultation tenue le : \_\_\_\_  
Adoption du deuxième projet de règlement : \_\_\_\_  
Avis public pour les personnes habiles à voter : \_\_\_\_  
Adoption du règlement : \_\_\_\_  
Transmission à la MRC du règlement : \_\_\_\_  
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC) : \_\_\_\_  
Avis public d'entrée en vigueur : \_\_\_\_

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.**



---

**8.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT ENTRETIEN DES BÂTIMENTS 499-2026:**

Point reporté à un prochain conseil.

---

**8.4 FORMATION CONFIRMATION ATTESTATION:**

**Dépôt des attestations des formations de tous les membres du conseil concernant les 2 formations obligatoires :**

- Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l'élue et Éthique et déontologie en matière municipale
- Éthique et déontologie en matière municipale.

Stéphane Dionne  
François Lupien  
Pierre Côté  
Marie-Lyne Landry  
Eric Allard  
Josiane Leblanc-Danis  
Karina Poudrier

---

**8.5 VENTE DE GARAGE MAI 2026:**

**2026.051**

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser les ventes de garage gratuitement sur le territoire pour les 16 et 17 mai prochain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

**8.6 CARTE DE CRÉDIT MASTER CARD:**

**2026.052**

Considérant qu'il serait pratique de se doter d'une carte de crédit Master Card afin de faciliter certaines transactions administratives;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Josiane Leblanc-Danis

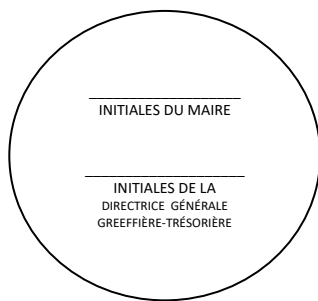
Et résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer une demande pour l'émission d'une carte de crédit Master Card avec une limite de 2 000\$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

**8.7 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025:**

Le rapport financier est déposé séance tenante.



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **8.8 PRO-MAIRE 2026 :**

**2026.053**

Considérant que le conseil municipal doit désigner un(e) maire suppléant(e) appelé(e) à exercer les fonctions du maire en son absence ou en cas d'empêchement;

Considérant que la fonction de pro-maire était jusqu'à présent attribuée sur une base rotative tous les deux mois;

Considérant qu'il est opportun, dans un souci de continuité et d'efficacité dans le suivi des dossiers municipaux, de procéder à une nomination annuelle;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu que le conseil municipal nomme François Lupien à titre de maire suppléant(e) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

Que le (la) maire suppléant(e) ainsi nommé(e) soit autorisé(e) à exercer les pouvoirs et fonctions du maire en cas d'absence ou d'empêchement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

### **9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **9.1 COMITÉ INCENDIE:**

##### **9.2**

Les membres du comité font un compte rendu.

---

#### **9.3 FACTURES INCENDIE AU 28 FÉVRIER 2026 :**

**2026.054**

Considérant la facture incendie au 28 février 2026 au montant de 9 169.03\$;

Dépense de la Paroisse à 100% (salaires incendie, 8 visites préventions, hydro Bureau 1/3, hydro garage 1/2)	3 430.42\$
Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 37.07% (internet, essence, plaques SAAQ, consultant, Arsenal, pratique...)	5 738.61\$
Total facture :	9 169.03\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 169.03\$ pour la facture au 28 février 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

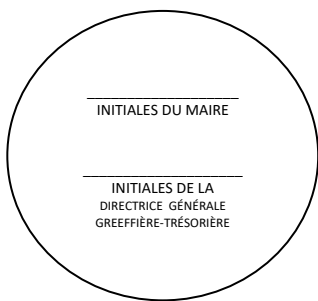
#### **9.4 NOUVEAU POMPIER :**

**2026.055**

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser l'embauche de M. Michel Lamothe à titre de pompier volontaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **9.5 ENTRETIEN BORNES SÈCHES 2026-2027-2028 :**

**2026.056**

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les ententes des tontes de gazon pour les bornes sèches de l'été 2026, 2027 et 2028;

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu d'autoriser, pour la saison estivale 2026, un montant de 425\$ pour la tonte de pelouse aux bornes sèches du Rang de l'Île, du rang de la Rivière, du 10<sup>e</sup> rang de Wendover (Ste-Brigitte-des-Saults) et du 9 rang de Simpson et un montant de 525\$ pour la borne sèche du 10<sup>e</sup> rang de Simpson.

Que ces montants soient majorés à 450\$ et à 550\$ pour la saison estivale 2027 et à 475\$ et 575\$ pour la saison estivale 2028.

D'offrir, en priorité, les contrats aux fournisseurs de services de l'année précédente et en cas de refus, de mandater l'inspecteur à trouver un remplaçant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

### **10. VOIRIE ET URBANISME :**

#### **10.1 SOUMISSION RAPIÉÇAGE MANUEL :**

**2026.057**

Considérant les demandes de prix fait pour du rapiéçage manuel suite l'appel d'offres sur invitation :

- Pavage Veilleux Asphalte : 12 359.24 \$
- Smith Asphalte inc. : 11 382.53 \$
- Groupe Colas : pas déposé
- Pavage Drummond : pas déposé
- Les Entreprises Patrick Lavigne : pas déposé

Considérant qu'une estimation pour 30 tonnes a été demandée ;

Considérant que l'entreprise Smith Asphalte inc. a fourni la plus basse soumission et que celle-ci est conforme aux exigences ;

En conséquence, il est proposé par François Lupien, appuyé par Éric Allard et résolu de donner le contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise **Smith Asphalte inc.**, pour approximativement 30 tonnes, à **277 \$** la tonne, pour un montant total approximatif de **11 382.53 \$**, plus taxes. Les travaux conformément au devis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

#### **10.2 SOUMISSION MARQUAGE :**

**2026.058**

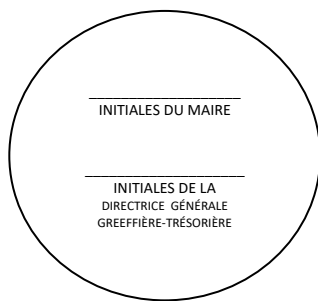
Considérant les soumissions reçues suite l'appel d'offres sur invitation :

- Marquage Traçage du Québec : 10 211.57 \$
- Lignes Maska : 11 574.93 \$
- Marquage LR : pas déposé

Considérant que l'entreprise Marquage Traçage du Québec a fourni la plus basse soumission et que celle-ci est conforme aux exigences ;

En conséquence, il est proposé Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'octroyer le contrat de lignage de l'ensemble des rues et des rangs de la municipalité à l'entreprise Marquage Traçage du Québec pour un montant de **10 211.57 \$**, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**



---

**10.3 SOUMISSION PAVAGE COURBE 13<sup>E</sup> RANG WENDOVER :**

**2026.059**

Considérant les soumissions reçues suite l'appel d'offres public :

• Groupe Colas Québec	87 180.84 \$
• Pavage Veilleux	89 153.68 \$
• Smith Asphalte	90 568.57 \$
• Construction et Pavage Boisvert	91 699.69 \$
• Construction et Pavage Portneuf	96 920.62 \$
• Groupe FJH Construction	97 650.34 \$
• Pavage Drummond	107 459.05 \$
• Rocboro Excavation	127 000.00 \$

Considérant que l'entreprise Groupe Colas Québec a fourni la plus basse soumission et que celle-ci est conforme aux exigences ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'octroyer le contrat du pavage de la courbe du 13<sup>e</sup> rang de Wendover au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Groupe Colas Québec, pour un montant de **87 180.84 \$**, taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**10.4 CONTRAT ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX 2026-2027-2028 :**

**2026.060**

Considérant les soumissions reçues suite l'appel d'offres sur invitation (excluant les taxes applicables) pour l'entretien hebdomadaire de la pelouse à la halte-vélo du rang de la Rivière et au bureau municipal, de la coupe d'herbe aux glissières de sécurité (4 fois par année), la plantation de fleurs et d'arbustes, et l'entretien des plates-bandes dont la taille des arbustes au besoin, le désherbage manuel ou mécanique au besoin, l'ajout et le nivellement de paillis ; Considérant que l'achat de fleurs et de paillis sera autorisé par le personnel du bureau.

• Pelouse 2 As	18 000 \$
(2026 :5 500 \$, 2027 : 6 000\$ et 2028 : 6 500\$)	
• Coupe Coupe Pelouse	Pas déposé
• T.J. D'eau	Pas déposé
• Pelouse Desrochers	Pas déposé

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landy, appuyé par Pierre Côté et résolu d'octroyer pour 2026, 2027 et 2028 le contrat d'entretien des terrains municipaux à Pelouse 2 As pour les travaux tel que décrit dans le devis et selon la soumission déposée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**10.5 ÉTUDE GÉO TECHNIQUE ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE :**

**2026.061**

Considérant que plusieurs interventions sont à prévoir au niveau des infrastructures de la municipalité ;

Considérant que des études géotechniques et environnementales sont requises avant la réalisation de travaux sur cinq (5) ponceaux situés sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que l'estimation budgétaire des coûts est de 36 257,37 \$;



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé par François Lupien, appuyé par Éric Allard et résolu que le conseil municipal autorise l'ingénieur municipal à procéder par invitations écrites (appel d'offres sur invitation) pour la réalisation d'études géotechniques et environnementales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **10.6 NETTOYAGE DE FOSSÉ :**

**2026.062**

Considérant que l'on doit élaborer la planification 2026 des nettoyages de fossés et autres travaux impliquant une pelle mécanique ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter le mode de fonctionnement à l'heure afin d'effectuer ces travaux et de mandater l'inspecteur municipal pour la gestion de ces travaux ponctuels.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **11. LOISIRS :**

---

#### **11.1 COMITÉ CEDBC :**

Compte rendu du comité CEDBC

---

#### **11.2 COMITÉ LOISIRS :**

Compte rendu du comité des loisirs

---

#### **11.2.1 PROJET MRC - MOI JE M'IMPLIQUE :**

**2026.063**

Considérant que la MRC de Drummond a présenté le projet « Moi je m'implique », visant à favoriser l'engagement citoyen, le bénévolat et la participation au développement des communautés;

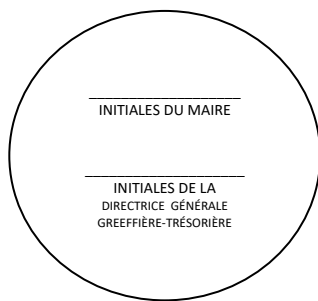
Considérant que ce projet propose la tenue de soupers citoyens dans les municipalités participantes afin de créer des espaces d'échanges, de réflexion et de mobilisation;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir des initiatives favorisant le sentiment d'appartenance, la participation citoyenne et le dynamisme du milieu;

Considérant que la participation à ce projet s'inscrit dans les orientations du conseil visant à encourager l'implication des citoyens et le développement communautaire;

En conséquence, il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que le conseil municipal de la municipalité Paroisse de

---



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil manifeste son intérêt à participer au projet « Moi je m'implique » coordonné par la MRC de Drummond;

QUE la municipalité s'engage, advenant sa sélection, à collaborer à la mise en œuvre du projet selon les modalités proposées, notamment en mettant à disposition un local, en soutenant la promotion de l'activité et en désignant une personne-ressource;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond à titre de manifestation officielle d'intérêt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **11.3 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :**

Compte rendu du comité de la bibliothèque

---

### **11.4 COMITÉ MADA :**

Rencontre comité MADA

---

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU :**

### **12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :**

Compte rendu de la séance du conseil d'administration.

---

### **12.2 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES - APPEL D'OFFRES EN COMMUN - INTÉRÊT**

**2026.064**

Considérant qu'au printemps 2022, la MRC de Drummond procédait, pour la majorité des municipalités la constituant, à un appel d'offres public en commun pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques de leur territoire respectif;

Considérant que le contrat actuel sur la vidange systématique octroyé par la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2026 ;

Considérant que les municipalités peuvent demander à la MRC de procéder à un processus d'appel d'offres en commun ;

Considérant l'offre de prix pour le traitement des boues par la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover ;

Considérant l'adoption de la résolution *MRC14402/03/06* par le conseil de la MRC ;

Considérant que la MRC de Drummond demande aux municipalités de démontrer leur intérêt à participer à l'appel d'offres en commun à deux volets soit pour la vidange, le transport et le traitement (incluant la disposition) des boues de fosses septiques et, soit pour la vidange et le transport avec traitement des boues de fosses septiques au site de traitement des boues de



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover pour une période de 4 ans soit, du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2030 avec la possibilité de prolonger le contrat d'une ou de deux années ;

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu de participer par une procédure ouverte (appel d'offres public) en commun de la MRC de Drummond à deux volets soit pour la vidange, le transport et le traitement (incluant la disposition) des boues de fosses septiques et soit pour la vidange et le transport avec traitement des boues de fosses septiques au site de traitement des boues de la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover pour une période de 4 ans soit, du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2030 avec la possibilité de prolonger le contrat d'une ou de deux années ;

De signer une entente avec la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour le traitement des boues si le résultat de l'appel d'offres fait en sorte que les boues soient acheminées au site de traitement des boues de cette même municipalité et selon les modalités transmises préalablement par la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover ;

D'autoriser le maire et la directrice-générale à signer, au nom et pour la municipalité, tout document se référant à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **13. VARIA :**

---

### **14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :**

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

---

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les sujets des questions posées portent sur les sujets suivants :

---

### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis et résolu de lever l'assemblée à 22h30.

2026.065

---

Stéphane Dionne  
Maire

---

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière

\_\_\_\_\_